

PROCES VERBAL N° 05 - 2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 9 Représentés : 3 Exprimés : 12

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Laurent ALBECQ, Séverine PRADEILLE, Henri DECHARTRE, Nadège SELVA, Laetitia GILLES, Sandrine LECOMTE, Nicole ARQUER

Procurations : BARJAVEL Léa à BARJAVEL Gérald, PECH Catherine à PUJOL Josette, BES Pierre à ARQUER Nicole

Absents : Laurent ASTRUCH, Céline SEMENOU, Michel BOFFA

Monsieur Laurent ALBECQ est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à dix-huit heures trente.

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1] TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe le conseil municipal des augmentations de charges sur 2023 et à venir sur 2024 pour le budget de l'eau potable et de l'assainissement (électricité, achat d'eau au SIVU du Conflent, fonctionnement de la station d'épuration,...) qui représentent plus de 7 000 €.

D'autre part, elle rappelle les travaux en cours ainsi que les chantiers futurs qui nécessiteront un autofinancement important.

Compte tenu de ces éléments et des tarifs pratiqués par les communes et syndicats environnants, madame le Maire présente une simulation de l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des tarifs sachant que ceux-ci seront appliqués à compter de la facturation 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **De fixer** les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit à compter du 1^{er} novembre 2023 :
 - Eau :
 - Abonnement annuel : 40.00 € HT
 - Consommation : 1.19 € HT
 - Assainissement :
 - Abonnement annuel : 40.00 € HT
 - Consommation : 1.11 € HT
- **De préciser** que les tarifs non modifiés par cette décision demeurent inchangés
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

2] APPEL A CANDIDATURE – LOCATION DES TERRAINS BJORKLUND

Madame le Maire rappelle la discussion de la réunion précédente concernant le projet de mise en location des terrains « Bjorklund » acquis par la commune pour une surface totale de 21 640 m² afin d'installer un agriculteur agréé en agriculture biologique.

Afin de répondre à la demande du Conseil Municipal, il a été organisé une nouvelle entrevue avec les services de la communauté de communes afin d'évoquer les diverses modalités financières envisageables.

Il est donc possible de dégrèver en partie ou totalement le loyer sur une ou plusieurs années, par contre la durée du bail doit forcément être de 9 ans.

Madame le Maire présente donc le nouveau projet d'appel à candidature qui prévoit un dégrèvement dégressif sur les 3 premières années de loyer en cas de nouvelle installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** l'appel à candidature pour la location des terrains cadastrés section A n° 254, 977, 976, 793, 255, 256, 257 conformément au projet présenté avec les caractéristiques principales suivantes :
 - Loyer annuel de 1 000 €/ha soit 2 164 € pour l'ensemble du lot
 - Loyer exonéré de 80% la 1^{ère} année, 60% la 2^{ème} et 20% la 3^{ème} pour une nouvelle installation
 - Diffusion de l'appel à candidature le 30/10/2023 et fin des candidatures le 24/11/2023 à 20h00
 - Début de la location le 01/01/2024
- **De désigner** les membres d'une commission chargée d'analyser les candidatures comme suit : Sandrine LECOMTE, Pierre BES et Laetitia GILLES. Cette commission sera présidée par madame le Maire.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

3] DEMANDE DE SUBVENTION ADES – PARKING ET RUE D'EN HAUT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de création d'un équipement urbain/parking et de requalification de la rue d'en haut qui permettront de réorganiser la circulation des véhicules et de déplacer le stationnement en dehors de la place du village.

Elle rappelle que le montant total des travaux comprenant l'acquisition du foncier et la réfection des réseaux eau et assainissement de la rue d'en haut est estimé à 655 736,76 € HT.

Il est possible de solliciter une aide financière du Département au titre de l'Aide Directe aux Equipements Structurants (ADES) à hauteur de 20% sur une base de 494 356.20 € HT (réseaux exclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le chiffrage total du projet à hauteur de 655 736.76 € HT soit 494 356.20 € HT en excluant les réseaux d'eau et d'assainissement.
- **De solliciter** l'aide financière du Département à hauteur de 20% sur une base subventionnable de 494 356.20 € HT au titre des financements ADES.
- **D'approuver** le plan de financement suivant :
 - Coût des travaux : 655 736.76 € HT
 - Financement :
 - Département (ADES) : 98 871.24 € (20% de 494 356.20 €)
 - Etat (DETR) : 53 000.00 €
 - Autofinancement : 503 865.52 €

- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

4] DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Madame le Maire présente au conseil municipal une décision modificative budgétaire sur le budget principal de la commune afin de prendre en charge les travaux supplémentaires à effectuer sur les appartements sis 16 place de la république et de financer le complément des travaux de réparation des infiltrations de la chapelle Saint Jacques de Calahons.

La décision modificative proposée est la suivante :

- C/231 op. 202101 « Salle Jean Pion » : - 7 000.00 €
- C/231 op. 92 « Travaux chapelle Saint Jacques » : + 1 000.00 €
- C/2135 op. 202302 « Rénovation appart 16 place rep » : + 6 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** la décision modificative budgétaire telle que proposée par son Maire.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

5] ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'association Anim'Catllar a organisé le week-end dernier une animation afin de collecter des fonds pour venir en aide à un adolescent handicapé.

L'argent récolté permettra de financer les équipements et aménagements nécessaires au retour à domicile de cet enfant.

Madame le Maire propose donc de participer à cette collecte en attribuant une subvention exceptionnelle à l'association Anim'Catllar qui se chargera de reverser les fonds à la famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € à l'association Anim'Catllar.
- **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

♦ **Questions diverses :**

- NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Catllar, le 24 octobre 2023, affiché le 26 octobre 2023.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Josette PUJOL.

Laurent ALBECQ.